



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 07/04/2023

Date d'affichage : 07/04/2023

***DELIBERATION N° 037/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal aménagée dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Patricia PICHARD – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Yannick CALLAREC – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Christine BACHES donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Olivier RABAT donne pouvoir à Pascal GIRAUDET
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Armand CHAUVET
- Jordi DELCLOS donne pouvoir à Robert TARDA
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absente : Eliane CHAMBAULT

Secrétaire de séance : Carole CARTON

OBJET : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'agent de maîtrise.

M. le Maire rappelle que les lignes directrices de gestion de la collectivité instaurées par la loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique, tendent à encourager la nomination des agents méritants, disponibles et/ou réussissant les concours et examens professionnels auxquels ils se présentent.

Il indique qu'il conviendrait de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour nommer, à la promotion interne, un agent méritant des services techniques inscrit sur la liste d'aptitude.

Par suite, M. le Maire propose, d'une part, de créer un poste d'agent de maitrise, d'autre part, de l'autoriser à signer tout document utile dans cette affaire.

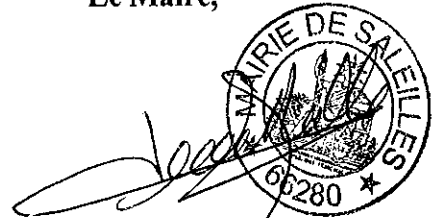
Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 abstentions) des membres présents et représentés :

- **Approuve** la création du poste d'agent de maitrise, à temps complet, au 10^{ème} échelon- Echelle Spécifique (indices 479-416), tel que figurant sur le nouveau tableau des effectifs communaux joint à la présente délibération.

- **Autorise** M. le maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : 24 AVR. 2023